

## 2021\_CT2\_223

**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "ZAC des Vergeras à Saint-Estève-Janson"**

---

Le 27 mai 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Municipal, Stade la Gardi, 1120 Avenue Marius Joly à Trets, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 mai 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GARCIN Eric donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – GOMEZ André donne pouvoir à POUSSARDIN Fabrice – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CESARI Martine – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RAMOND Bernard donne pouvoir à MARTIN Régis – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TAULAN Francis donne pouvoir à BIANCO Kayané

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BURLE Christian – ROVARINO Isabelle – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi  
Zones d'activités**

■ Séance du 27 mai 2021

**05\_1\_02**

■ **Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "ZAC des Vergeras à Saint-Estève-Janson"**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et aménagement

#### ■ Séance du 4 Juin 2021

19050

#### ■ Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "ZAC des Vergeras à Saint-Estève-Janson"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ci-après ZAC) des Vergeras a été concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires en octobre 2013. Cette zone d'activités économiques (ci-après ZAE) s'étend sur 6 hectares et permet la commercialisation d'environ 19 lots, de 1 400 à 4000 m<sup>2</sup>, à destination d'entreprises de production et de bureaux (PME/PMI).

Les travaux d'aménagement et de viabilisation ont commencé en juin 2017 et sont terminés depuis juillet 2018. La commercialisation des terrains a commencé en 2018. Plusieurs lots sont désormais vendus et quelques chantiers de construction sont en cours. Les premières entreprises devraient être en activité d'ici la fin de l'année 2021.

Suite à des études complémentaires sur la capacité actuelle du réseau d'eau potable de la Commune à desservir la défense incendie de la ZAE, il s'avère nécessaire de renforcer le dispositif DECI interne à la ZAC avec l'installation de deux citernes de 120 m<sup>3</sup> chacune.

Ces travaux complémentaires mis en œuvre par la SPLA, ont pour conséquence l'augmentation de la participation d'équilibre à la concession d'aménagement. Un avenant à la concession sera présenté à une prochaine séance du Conseil de la Métropole.

Ainsi, il convient d'augmenter de 100 000 € TTC le montant de l'opération d'investissement « ZAC des Vergeras à Saint-Estève-Janson » et ainsi porter le montant total de l'opération de 1 578 400 € TTC à 1 678 400 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN040-173/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant intégration de la situation au 31 décembre 2015 des autorisations de programme et d'engagement dans la gestion de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FAG 034-2692/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 portant modification d'AP/CP, Budget principal Métropolitain, Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° URB007-8858/20/CM du Conseil de la Métropole du 19 novembre 2020 portant modification d'AP/CP, Budget principal Métropolitain, Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la révision et à l'affectation pour un montant de 100 000 euros T.T.C. de l'opération d'investissement DI3203AP ZAC des Vergeras à Saint-Estève-Janson.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI3203AP ZAC des Vergeras à Saint-Estève-Janson d'un montant de 100 000 euros TTC portant le montant total de l'opération à 1 678 400 euros TTC.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix.  
L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement s'établit comme suit :

Montant initial de l'AP : 1 578 400 euros T.T.C.  
Révision de l'AP : + 100 000 euros T.T.C  
Montant final de l'AP : 1 678 400 euros T.T.C  
Déjà financé : 1 317 378.42 euros T.T.C  
CP 2021 (DM2 compris) : 145 000 euros T.T.C.  
CP 2022 : 45 000 euros T.T.C  
CP 2023 : 120 000 euros T.T.C.  
CP 2024 : 50 000 euros T.T.C

---

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Commande publique,  
Transition énergétique,  
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT

**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "ZAC des Vergeras à Saint-Estève-Janson"**

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	55
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 04 JUIN 2021